



**Lancement de la plate-forme de concertation
Neuchâtel, 5 mars 2009**

Intervention de M. Michel Probst, Ministre

Titre de l'intervention :

Les acteurs en présence : arcjurassien.ch

Seul le texte prononcé fait foi

Mesdames et Messieurs,

arcjurassien.ch existe sous ce nom depuis le 27 octobre 2008. Cette association, qui regroupe les cantons de Berne, Vaud, Neuchâtel et Jura, vise à renforcer la concertation intercantonale en matière transfrontalière d'une part, à l'échelle de l'Arc jurassien suisse d'autre part.

La concertation transfrontalière est sa mission « historique ». En effet, avant de prendre le nom d'**arcjurassien.ch**, les cantons avaient déjà créé un organe de concertation intercantonale pour les questions transfrontalières, la CTJ-Suisse. Cette association, liée par son nom et pas son logo à la CTJ franco-suisse, la Conférence TransJurassienne, a existé depuis la création de la CTJ en 1985 jusqu'à la mise en place d'**arcjurassien.ch**, en automne dernier. La CTJ-Suisse avait pour objectif de permettre la concertation préalable des quatre cantons avant d'aller discuter avec les partenaires français de la Conférence TransJurassienne. La CTJ-Suisse s'est également vu confié au milieu des années 90 la coordination et la gestion des programmes Interreg pour l'Arc jurassien suisse.

Avec le temps, une certaine confusion s'est instaurée entre la CTJ franco-suisse et la CTJ Suisse. Contrairement à la structure franco-suisse, la CTJ-Suisse disposait de la personnalité juridique. Elle a pu, de ce fait, être porteuse de projets et bénéficiaire d'une certaine visibilité. Côté français, en l'absence de structure identique, les projets de la CTJ étaient généralement

portés soit par le Conseil régional de Franche-Comté. L'appellation CTJ n'avait donc pas la même signification côté suisse et côté français.

Forte d'un secrétariat unique et permanent, la CTJ-Suisse a pu aussi parfois apparaître comme la seule structure visible de la CTJ franco-suisse, particulièrement lorsque celle-ci était au point mort. L'image, pas toujours positive, de la CTJ franco-suisse a déteint par moment sur la structure suisse. Enfin, pour compliquer encore le tableau, le rôle de coordination Interreg assumée par la CTJ-Suisse a également engendré une certaine confusion entre CTJ et Interreg.

Désireux de couper court à ces malentendus et de rendre à leur structure de coordination une pleine autonomie par rapport à la CTJ franco-suisse, les cantons ont demandé une modification des statuts de l'association, qui est devenue le 27 octobre dernier, **arcjurassien.ch**.

Entre temps, la nouvelle politique régionale est passée par là et tant les villes que les régions LIM de l'Arc jurassien se sont approchées de la CTJ-Suisse pour lui faire part de leur souhait de voir s'établir une meilleure concertation à l'échelle de l'Arc jurassien. Sensibles à ces démarches et convaincus de leur bien-fondé, les cantons ont donc décidé de confier une mission supplémentaire à **arcjurassien.ch**.

Dès lors, les trois missions d'**arcjurassien.ch** sont les suivantes :

1. Soutenir et développer la coopération transfrontalière dans l'Arc jurassien.
2. Coordonner la mise en œuvre des programmes européens transfrontaliers à l'échelle de l'Arc jurassien suisse.
3. Promouvoir et renforcer la concertation à l'échelle de l'Arc jurassien suisse.

Ces missions convergent toutes vers un but commun : le renforcement de l'Arc jurassien franco-suisse. La concertation recherchée côté suisse permettra de mieux asseoir l'Arc jurassien dans le dialogue fédéral et intercantonal. Elle permettra de répondre aux incitations de la Confédération et de renforcer la position des cantons vis-à-vis de la Confédération. Elle permettra également un dialogue transfrontalier plus actif. N'oublions par que nos partenaires français ont déjà pour leur part une vision globale de l'Arc jurassien. Les visions à 10 ou 20 ans de la Région de Franche-Comté existent déjà en matière d'aménagement du territoire, d'infrastructures, de transports, de développement économique, de formation, de tourisme ou de services à la population. Or, ces réflexions concernent l'ensemble du massif jurassien et s'étendent de Saint-Claude à Belfort.

Par ailleurs le secrétariat d'**arcjurassien.ch** assure également, depuis le 1^{er} septembre 2008, le secrétariat permanent du Réseau des villes de l'Arc jurassien. Ce rapprochement entre ces deux institutions, qui réunissent pour

une les cantons, pour l'autre, les villes, est aussi un signe tangible de la volonté de concertation qui animent ces deux organismes. Ce rapprochement est sans aucun doute un élément fort qui permet d'entrevoir de manière optimiste la suite des travaux de la plate-forme de concertation. Cette dernière intègre en effet, à travers les différentes missions d'**arcjurassien.ch**, la dimension intercommunale, intercantonale, fédérale et transfrontalière.

Je vous remercie de votre attention.